

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue à l'Hôtel de Ville de Lévis au 2175, chemin du Fleuve, St-Romuald, le jeudi **dix-neuf (19) septembre deux mille treize à 19 h 30.**

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Patry, Président
M. Jean-Luc Daigle, Administrateur
M. Mario Fortier, Administrateur
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.
M. Jean-François Carrier, Directeur général
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général
Mme Francine Marcoux, Trésorière

SONT ABSENTS :

M. Jean-Pierre Bazinet, Vice-président
M. Michel Turner, Administrateur
M. Serge Côté, Administrateur
Mme Janet Jones, Administratrice

-ORDRE DU JOUR-

***** **PÉRIODE DE QUESTIONS** *****

En vertu de l'article 32 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire *** **en début** *** de réunion et à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 15 août 2013
4. Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec la Commission scolaire des Navigateurs (Lévis)
5. Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec l'institution privée : Juvénat Notre-Dame (Lévis)

6. Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec l'institution privée : Collège de Lévis
7. Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec l'institution privée : Marcelle-Mallet
8. Concordance pour le refinancement des règlements numéros 92 et 94
9. Adjudication du refinancement des règlements d'emprunt numéros 92 et 94
10. Règlement numéro 124 autorisant un emprunt à long terme de 25 000 000 \$ pour le financement des travaux d'implantation de voies réservées en site propre en mode « axial » sur le boulevard de la Rive-Sud entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Saint-Omer, à Lévis.
11. Autorisation de signature – Entente concernant le titre métropolitain pour l'année 2013 entre la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), le Réseau de transport de la Capitale (RTC), la Société de transport de Lévis (ST Lévis), la Société des traversiers du Québec (STQ) et le Ministre des Transports du Québec
12. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation et à octroyer le contrat pour le déneigement du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis, sis au 229 rue Saint-Omer, Lévis et du lot 2 434 867, rue Saint-Laurent, Lévis (stationnement dans le secteur de la Traverse de Lévis)
13. Prise en charge par la Société de transport de Lévis (ST Lévis) du contrat de déneigement des abribus octroyé à l'entreprise Gazon Court Inc. (Appel d'offres no. 2011-50-63) par la Ville de Lévis
14. Octroi d'un contrat à l'entreprise Gestion SCB Inc pour le déneigement des abribus des quartiers Saint-Jean-Chrysostome et Charny pour la période du 15 octobre 2013 au 30 avril 2014
15. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation et à octroyer le contrat pour le déneigement du Terminus Lagueux et du stationnement incitatif de la Société de transport de Lévis (ST Lévis) sis au 601, route Lagueux, Saint-Nicolas
16. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation et à octroyer le contrat pour le déneigement des Parcs-O-Bus sis aux 275 et 238, de la rue du Pont, quartier Saint-Nicolas (Lévis)

17. Renouvellement des contrats de travail de MM. Pierre Doré et Kevin Loignon à titre de contrôleur-répartiteur à la Direction de l'exploitation jusqu'au 30 novembre 2014
 18. Adoption des propositions d'amélioration de service : période Hiver 2014 (*séance tenante*)
 19. Adoption d'un calendrier de production et d'assignation des horaires : pour la période du 9 décembre 2013 au 7 décembre 2014 (*séance tenante*)
 20. Convention-Cadre ATUQ 2013 amendée- dossier pneus radiaux
 21. Autorisation de procéder à l'embauche de Monsieur ... à titre d'agent de planification à la direction de la planification et du développement (poste contractuel à temps plein - Projet Système d'aide à l'exploitation –information voyageur (SAEIV))
 22. Autorisation de procéder à l'embauche de Monsieur ... à titre d'agent de planification à la direction de la planification et du développement (poste contractuel à temps plein – Volet support aux projets de développement)
 23. Autorisation de lancer un appel d'offres pour un mandat de services professionnels en ingénierie pour l'élaboration de deux concepts d'aménagement et la réalisation des plans et des devis pour chacun des projets d'aménagement de deux (2) stationnements incitatifs sur les lots 5 098 036 (rue du Ferblantier, secteur Pintendre) et d'une partie du lot 3 578 296 (rue des Riveurs, secteur Lauzon)
 24. Comptes payables
 25. Points divers
 26. Période de questions
 27. Levée de l'assemblée
-

1.-Adoption de l'ordre du jour

- RÉSOLUTION 2013-126-

Il est proposé par monsieur Mario Fortier
appuyé par monsieur Jean-Luc Daigle

et résolu unanimement;

QUE l'ordre du jour de l'Assemblée ordinaire du jeudi 19 septembre 2013 soit adopté;

- **en retirant le point 10** : Règlement numéro 124 autorisant un emprunt à long terme de 25 000 000 \$ pour le financement des travaux d'implantation de voies réservées en site propre en mode « axial » sur le boulevard de la Rive-Sud entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Saint-Omer, à Lévis.
- **en retirant le point 23** : Autorisation de lancer un appel d'offres pour un mandat de services professionnels en ingénierie pour l'élaboration de deux concepts d'aménagement et la réalisation des plans et des devis pour chacun des projets d'aménagement de deux (2) stationnements incitatifs sur les lots 5 098 036 (rue du Ferblantier, secteur Pintendre) et d'une partie du lot 3 578 296 (rue des Riveurs, secteur Lauzon)
- **en ajoutant au point 25.- Divers** :
 - **25.a.-** Conditions de rémunération - personnel-cadre et professionnels non syndiqués;
 - **25.b.-** Règlement No 113.1 modifiant le Règlement No 113 sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats;
 - **25.c.-** CONTRAT DE TRAVAIL – DIRECTEUR GÉNÉRAL
 - **25.d.-** PÉTITION
 - **25.e.-** Prolongation des contrats de travail de mesdames Estelle Gaudreau au Service du Transport adapté, Alexe Bégin et Marilyn Rouleau au Service à la clientèle et de monsieur Luis Cortès à la Direction de l'exploitation jusqu'au 31 décembre 2013

- **25.F.-**Autorisation de procéder au recrutement de sept (7) chauffeurs d'autobus occasionnels réguliers

Adoptée.-

2.- Période de questions

Les sujets suivants ont été amenés par les citoyens présents:

1. Montées et descentes sur le territoire du RTC « cabotage »;
2. Problèmes de synchronisation bus – Traversier;
3. Manque de fréquences et d'amplitude sur le Lévisien 3. Surcharge de certaines courses du L3 et demande de prolonger le parcours jusqu'au terminus Lagueux;
4. Abandon, avec la mise en place du nouveau réseau dans l'ouest, de la desserte du Chemin Sainte-Foy et plus particulièrement dans le secteur du ministère de l'Agriculture;
5. Diverses problématiques (amplitude du L1, maintien des parlementaires, etc...);
6. Demande d'une tarification « Étudiante » pour les plus de 23 ans;
7. Demande de la date de mise en place d'un SAEIV, incluant un système Trajecto comme le RTC.

3.-Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 15 août 2013

- RÉSOLUTION 2013-127-

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par Madame Nathalie Plante

et résolu unanimement;

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 15 août 2013 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

4.-Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec la Commission scolaire des Navigateurs (Lévis)

- RÉSOLUTION 2013-128-

Il est proposé par Madame Marjorie Guay
appuyé par Monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement;

QUE ce Conseil autorise monsieur Michel Patry, président ainsi que monsieur Jean-François Carrier, directeur général à signer pour et au nom de la Société de transport de Lévis le contrat ***pour le transport des écoliers des institutions de la Commission scolaire des Navigateurs (Lévis)*** à intégrer au réseau de transport en commun ***pour l'année 2013-2014;***

QUE pour l'année 2013-2014, la Commission scolaire des Navigateurs garantit l'achat de cinq mille (5 000) titres de transport.

Adoptée.-

5.-Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec l'institution privée : Juvénat Notre-Dame (Lévis)

RÉSOLUTION-2013-129-

Il est proposé par Madame Marjorie Guay
appuyé par Madame Nathalie Plante

et résolu unanimement;

QUE ce Conseil autorise monsieur Michel Patry, président ainsi que monsieur Jean-François Carrier, directeur général à signer pour et au nom de la Société de transport de Lévis le contrat pour ***le transport de 295 écoliers de l'institution privée : Juvénat Notre-Dame (Lévis)*** à intégrer au réseau de transport en commun ***pour l'année 2013-2014.***

Adoptée.-

6.-Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec l'institution privée : Collège de Lévis

RÉSOLUTION-2013-130-

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par Monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement;

QUE ce Conseil autorise monsieur Michel Patry, président ainsi que monsieur Jean-François Carrier, directeur général à signer pour et au nom de la Société de transport de Lévis le contrat pour **le transport d'un minimum de 165 écoliers de l'institution privée : Collège de Lévis** à intégrer au réseau de transport en commun **pour l'année 2013-2014.**

Adoptée.-

7.- Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec l'institution privée : Marcelle-Mallet

RÉSOLUTION-2013-131-

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par Madame Marjorie Guay

et résolu unanimement;

QUE ce Conseil autorise monsieur Michel Patry, président ainsi que monsieur Jean-François Carrier, directeur général à signer pour et au nom de la Société de transport de Lévis le contrat pour **le transport d'un minimum de 92 écoliers de l'institution privée : Marcelle-Mallet** à intégrer au réseau de transport en commun **pour l'année 2013-2014.**

Adoptée.-

8.- Concordance pour le refinancement des règlements numéros 92 et 94

RÉSOLUTION-2013-132-

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société de transport de Lévis souhaite emprunter par billet un montant total de 1 260 000 \$;

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
92	504 200 \$
94	755 800 \$
Total :	1 260 000 \$

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis :

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier
appuyé par Monsieur Jean-Luc Daigle

et résolu unanimement;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU' un emprunt par billet au montant de 1 260 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 92 et 94 soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par Monsieur Michel Patry, président et Madame Francine Marcoux, trésorière ;

QUE les billets soient datés du 26 septembre 2013 ;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014	235 500 \$
2015	243 500 \$
2016	251 700 \$
2017	260 300 \$
2018	269 000\$

Adoptée.-

9.-Adjudication du refinancement des règlements d'emprunt numéros 92 et 94

RÉSOLUTION 2013-133-

Il est proposé par Madame Marjorie Guay
appuyé par Monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement;

QUE la Société de transport de Lévis accepte l'offre qui lui est faite de la **Financière Banque Nationale inc.** pour son emprunt du 26 septembre 2013 au montant de **1 260 000 \$ par billet** en vertu des règlements d'emprunt numéro 92 et 94, **au prix de 98,884** échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

235 500 \$	2,00 %	26 septembre 2014
243 500 \$	2,20 %	26 septembre 2015
251 700 \$	2,50 %	26 septembre 2016
260 300 \$	2,75 %	26 septembre 2017
269 000 \$	3,10 %	26 septembre 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Adoptée.-

10.-Règlement numéro 124 autorisant un emprunt à long terme de 25 000 000 \$ pour le financement des travaux d'implantation de voies réservées en site propre en mode « axial » sur le boulevard de la Rive-Sud entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Saint-Omer, à Lévis.

(R E T I R É)

RÉSOLUTION 2013-____-

- ATTENDU QUE** la Société de transport de Lévis (St Lévis) a été constituée en vertu de l'article 1 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01);
- ATTENDU QUE** la Société de transport de Lévis, ci-après appelée « la Société », a pour objet l'exploitation d'un réseau de transport de personnes sur le territoire de la Ville de Lévis;
- ATTENDU QUE** « la Société » procède actuellement à la réorganisation de son réseau de transport collectif;
- ATTENDU QUE** ce nouveau réseau s'appuie sur le concept de bus à haut niveau de service (BHNS) circulant dans le corridor du boulevard de la Rive-Sud et la route 116 entre la traverse de Lévis et le quartier St-Étienne (Lévis), autrement appelé « l'axe structurant » ;
- ATTENDU QUE** ce concept prévoit que les parcours de tous les quartiers de la ville, viendront se rabattre sur « l'axe structurant » ;
- ATTENDU QUE** pour améliorer la performance du réseau, sa fiabilité et son accessibilité, « la Société » a octroyé, le 8 février 2012 (réf. résolution # 2012-018), un contrat

de service professionnel à la firme AECOM, pour la réalisation des études d'avant-projet préliminaire et définitif visant l'implantation de voies d'autobus en mode « axial » sur le boulevard de la Rive-Sud, entre la rue Saint-Omer et le boulevard Alphonse-Desjardins;

ATTENDU QUE les résultats de ces études d'avant projet définitif confirment la faisabilité technique de l'aménagement de voies d'autobus en mode « axial » dans ce secteur ;

ATTENDU QUE les analyses menées dans le cadre de cette étude démontrent également une amélioration des conditions de circulation pour les véhicules automobiles;

ATTENDU QUE le concept retenu par les partenaires impliqués (ville de Lévis, Desjardins, etc.) a fait l'objet d'un consensus sur les plans de la géométrie, de la fluidité des déplacements, de la sécurité, de l'accessibilité et des aménagements paysagers;

ATTENDU QUE qu'une partie des dépenses reliées à la réalisation des travaux d'implantation de mesures prioritaires est admissible à une subvention de 75% versée dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) par le ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

ATTENDU QU' une demande d'aide financière a été dûment déposée au MTQ en vue de l'obtention de l'aide ci-haut mentionnée ;

ATTENDU QUE le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2014-2015 adopté par le Conseil d'administration de la ST Lévis le 18 octobre 2012 (résolution 2012-137) et par le Conseil de la Ville de Lévis le 17 décembre 2012 (résolution CV-2012-12-20) prévoit, sous la rubrique « implantation de mesures prioritaires / équipements », une somme de 41,8 M\$ pour la réalisation de ce type de travaux ;

EN CONSÉQUENCE, « la Société » décrète comme son règlement no 124 ce qui suit :

- ARTICLE 1 :** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long retranscrit.
- ARTICLE 2 :** « La Société » effectuera les dépenses prévues à l'article 5 du présent règlement pour une somme de 25 000 000 \$.
- ARTICLE 3 :** « La Société » affectera un montant d'environ 500 000 \$ pour les frais d'émission, frais légaux et escompte en rapport avec la vente des obligations à émettre en vertu du présent règlement.
- ARTICLE 4 :** « La Société » est autorisée à emprunter la somme de 25 000 000 \$ au moyen d'émission d'obligations pour les fins décrites aux articles 2 et 3 du présent règlement tel qu'il en résulte de l'estimation ci-jointe.
- ARTICLE 5 :** « La Société » est, par le présent règlement, autorisée à réaliser les travaux de construction de deux (2) voies réservées en site propre en mode « axial » sur le boulevard de la Rive-Sud entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Saint-Omer et à y aménager les zones d'attente et /ou abribus requis, le tout sur la base de l'estimation des coûts présentés en annexe.
- Pour cette dépense, la Société appropriera la somme de 25 000 000 \$.
- ARTICLE 6 :** S'il advient que le montant d'appropriation, dans le présent règlement, soit plus élevé que la dépense effectivement faite en rapport avec ladite appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toute dépense décrétée par le présent règlement et dont l'appropriation s'avérerait insuffisante.
- ARTICLE 7 :** Les obligations à émettre pour le montant prévu à l'article 4 seront émises pour une période de vingt (20) ans et porteront la date de leur émission.
- ARTICLE 8 :** Le remboursement annuel à être effectué sur le capital de l'emprunt ci-dessous décrété et le paiement des intérêts sur celui-ci est garanti conformément aux dispositions de la Loi sur les

Sociétés de transport en commun (L.R.Q., C.S-30.1).

ARTICLE 9 : Toute subvention reçue en rapport avec les dépenses prévues au présent règlement sera affectée à la réduction de la dette créée par le présent règlement.

ARTICLE 10 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Il est proposé par _____
appuyé par _____
et résolu _____;

QUE le règlement no 124 autorisant un emprunt à long terme de 25 000 000\$ devant servir à financer les travaux d'implantation de voies réservées en site propre en mode « axial » sur le boulevard de la Rive-Sud entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Saint-Omer, à Lévis, soit adopté tel que lu;

QUE ce règlement d'emprunt no 124 soit transmis à la Ville de Lévis pour approbation, et une fois adopté par le Conseil de la Ville de Lévis, soit transmis au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) pour autorisation par le ministre ;

QUE ce Conseil autorise « la Société » à emprunter temporairement un montant de 25 000 000 \$ couvrant le règlement no 124 en attendant le financement par émissions d'obligations et ce, sous réserve de l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMROT et l'autorisation du projet ainsi que la confirmation de l'aide financière accordée par le ministère des Transports du Québec.

11.- Autorisation de signature – Entente concernant le titre métropolitain pour l'année 2013 entre la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), le Réseau de transport de la Capitale (RTC), la Société de transport de Lévis (ST Lévis), la Société des traversiers du Québec (STQ) et le Ministre des Transports du Québec (Ministre)

- **RÉSOLUTION 2013-134-**

CONSIDÉRANT : qu'il existe, depuis l'année 2003, un protocole d'entente entre la Société de transport de Lévis (ST Lévis), le Réseau de transport de la Capitale (RTC), la Société des traversiers du Québec (STQ), le

Ministre des Transports (Ministre) et la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) régissant les modalités d'utilisation et de financement du titre de transport métropolitain entre Québec et Lévis;

CONSIDÉRANT : que l'entente signée entre les Parties en 2012 pour une période de douze (12) mois venu à échéance le 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT : que les Parties acceptent de poursuivre l'entente pour une durée de douze (12) mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, avec la contribution financière du Ministre et de la CMQ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par Monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement;

QUE ce Conseil autorise monsieur Michel Patry, Président et monsieur Mario Sirois, adjoint au directeur général-Directeur de l'exploitation et secrétaire à signer l'entente concernant le titre transport métropolitain pour l'année 2013.

Adoptée.-

12.-Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation et à octroyer le contrat pour le déneigement du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis, sis au 229 rue Saint-Omer, Lévis et du lot 2 434 867, rue Saint-Laurent, Lévis (stationnement dans le secteur de la Traverse de Lévis).

- RÉSOLUTION 2013-135-

CONSIDÉRANT : que les contrats de déneigement du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis et du stationnement dans le secteur de la Traverse de Lévis sont arrivés à échéance le 30 avril 2013;

CONSIDÉRANT : qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres pour leur déneigement;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Madame Nathalie Plante
appuyé par Madame Marjorie Guay

et résolu unanimement;

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis sis au 229, rue Saint-Omer, Lévis et du lot 2 434 867, rue Saint-Laurent, Lévis (stationnement dans le secteur de la Traverse de Lévis) pour une durée d' un (1) an ou deux (2) ans;

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à accorder le contrat au plus bas soumissionnaire respectant les conditions du devis et pour le terme le plus avantageux pour la Société.

Adoptée.-

13.- Prise en charge par la Société de transport de Lévis (ST Lévis) du contrat de déneigement des abribus octroyé à l'entreprise Gazon Court Inc. (Appel d'offres no. 2011-50-63) par la Ville de Lévis

RÉSOLUTION 2013-136-

ATTENDU la décision de la Société de transport de Lévis (ST Lévis) de prendre en charge l'entretien de ses abribus jusqu'alors entretenus par la Ville de Lévis;

ATTENDU qu'un contrat de déneigement des abribus pour l'arrondissement Desjardins (Lévis) a été octroyé par la Ville de Lévis à l'entreprise Gazon Court Inc. (réf. résolution CE-2011-12-21 du 4 octobre 2011);

ATTENDU que ce contrat d'une durée de cinq (5) ans s'étend du 15 octobre au 30 avril de chaque année pour les périodes 2011-2012 à 2015-2016;

ATTENDU que dans ces circonstances, il y a lieu pour la ST Lévis de prendre en charge ledit contrat pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 30 avril 2016;

ATTENDU que cette prise en charge représente des coûts totalisant 54 394\$ taxes incluses pour les 3 années restantes du contrat en cours;

ATTENDU que des démarches sont en cours afin que les crédits budgétaires annuels alloués par la Ville de

Lévis à cette dépense soient transférés à la ST Lévis à même la contribution de la Ville de Lévis au budget des années 2014 et suivantes de la ST Lévis;

ATTENDU la recommandation du service de l'entretien à la Direction générale

ATTENDU la recommandation de la Direction générale

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier
appuyé par Monsieur Jean-Luc Daigle

et résolu unanimement;

QUE ce Conseil autorise la prise en charge du contrat de déneigement des abribus octroyé par la Ville de Lévis à l'entreprise Gazon Court Inc. (résolution CE-2011-12-21) pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 30 avril 2016.

QUE ce Conseil autorise monsieur Michel Patry, président, ainsi que monsieur Jean-François Carrier, directeur général, à signer pour et au nom de la Société de transport de Lévis tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée.-

14. Octroi d'un contrat à l'entreprise Gestion SCB Inc pour le déneigement des abribus des quartiers Saint-Jean-Chrysostome et Charny pour la période du 15 octobre 2013 au 30 avril 2014

- RÉSOLUTION 2013-137-

CONSIDÉRANT : la décision de la Société de transport de Lévis (ST Lévis) de prendre en charge l'entretien de ses abribus jusqu'alors entretenus par la Ville de Lévis;

CONSIDÉRANT : qu'un appel d'offres sur invitation a été fait le 19 août 2013 auprès de trois (3) entreprises spécialisées;

CONSIDÉRANT : qu'une seule entreprise a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT : que la proposition est conforme au devis et correspond aux estimations du service de l'entretien de la ST Lévis;

CONSIDÉRANT : la recommandation du service de l'entretien à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par Monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement;

QUE ce Conseil accorde à l'entreprise Gestion SCB Inc le contrat pour le déneigement des abribus des quartiers Saint-Jean-Chrysostome et Charny pour la période du 15 octobre 2013 au 30 avril 2014.

Adoptée.-

15.-Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation et à octroyer le contrat pour le déneigement du Terminus Lagueux et du stationnement incitatif de la Société de transport de Lévis (ST Lévis) sis au 601, route Lagueux, Saint-Nicolas.

- RÉOLUTION 2013-138-

CONSIDÉRANT : que le contrat de déneigement du Terminus Lagueux et du stationnement incitatif sis au 601, route Lagueux, Saint-Nicolas est arrivé à échéance le 30 avril 2013;

CONSIDÉRANT: qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres pour le déneigement du terminus et du stationnement incitatif ;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Madame Nathalie Plante
appuyé par Monsieur Jean-Luc Daigle

et résolu unanimement;

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement du Terminus Lagueux et du stationnement incitatif de la Société de transport de Lévis sis au 601, route Lagueux, Saint-Nicolas pour une durée de un (1) an ou deux (2) ans;

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à accorder le contrat au plus bas soumissionnaire respectant les conditions du devis et pour le terme le plus avantageux pour la Société.

Adoptée.-

16.- Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation et à octroyer le contrat pour le déneigement du Parc-O-Bus sis au 275, de la rue du Pont, quartier Saint-Nicolas (Lévis).

- RÉSOLUTION 2013-139-

CONSIDÉRANT: que la Société de transport de Lévis assure la gestion du Parc-O-Bus sis au 275, de la rue du Pont, quartier Saint-Nicolas (Lévis) ;

CONSIDÉRANT: que le contrat de déneigement actuel de ce Parc-o-bus est arrivé à échéance le 30 avril 2013 ;

CONSIDÉRANT :: qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres pour le déneigement dudit Parc-o-bus ;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Madame Marjorie Guay
appuyé par Madame Nathalie Plante

et résolu unanimement ;

QUE ce Conseil autorise la direction générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement du Parc-O-Bus sis au 275, de la rue du Pont, quartier Saint-Nicolas (Lévis) pour une durée de un (1) an ou deux (2) ans ;

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à accorder le contrat au plus bas soumissionnaire respectant les conditions du devis et pour le terme le plus avantageux pour la Société.

Adoptée.-

17.- Renouvellement des contrats de travail de MM. Pierre Doré et Kevin Loignon à titre de contrôleur-répartiteur à la Direction de l'exploitation jusqu'au 30 novembre 2014

- RÉSOLUTION 2013-140-

CONSIDÉRANT : la nécessité d'avoir des contrôleurs-répartiteurs sur le réseau de la ST Lévis afin d'en assurer la fiabilité et sa régularité;

CONSIDÉRANT: que deux (2) contrôleurs-répartiteurs sont actuellement à l'embauche de la ST Lévis sur une base contractuelle;

CONSIDÉRANT: que les contrats de travail de ces deux (2) ressources arriveront à terme le 30 novembre 2013;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction de l'exploitation à la Direction générale ;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par Madame Marjorie Guay
appuyé par Madame Nathalie Plante

et résolu unanimement;

QUE ce Conseil renouvelle jusqu'au 30 novembre 2014 les contrats de MM. Pierre Doré et Kevin Loignon à titre de contrôleur –répartiteur de la ST Lévis aux termes et conditions prévues à l'intérieur de leur contrat respectif;

QUE MM. Jean-François Carrier, directeur général et Mario Sirois, directeur de l'exploitation soient autorisés à signer lesdits contrats.

Adoptée.-

18.-Adoption des propositions d'amélioration de service : période Hiver 2014

- RÉSOLUTION 2013-141-

CONSIDÉRANT : les requêtes formulées par les usagers et notre personnel chauffeur au cours de la période du 10 juin au 13 septembre 2013 ;

CONSIDÉRANT : la recommandation des Directions de la planification et du développement et de l'Exploitation à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier
appuyé par Madame Marjorie Guay

et résolu unanimement;

QUE ce Conseil adopte les propositions d'amélioration de service suivantes :

Lévisien-1 : ajout de services

- Ajout de départs à 07h10 et 07h50 du Terminus Lagueux vers le Terminus de la Traverse;
- Ajout de départs à 16h10 et 16h50 du Terminus de la Traverse vers le Terminus Lagueux;
- Le départ de 08h55 du Terminus Lagueux terminera sont parcours à 09h27 à la Station de la Concorde.

Lévisien-3 : ajout de services

- Ajout d'un départ à 06h55 du Terminus Lagueux vers le Terminus de la Médecine (U.Laval) pour compenser le retrait du parcours 50;
- Le départ de 07h47 de la Station Plante débutera au Terminus Lagueux à 07h20;
- Le départ de 08h32 de la Station Plante débutera au Terminus Lagueux à 08h05;
- Le retour de 15h25 du Terminus de la Médecine (U.Laval) terminera au Terminus Lagueux à 16h20;
- Le retour de 16h03 du Terminus de la Médecine (U.Laval) terminera au Terminus Lagueux à 16h58;

Parcours 15: Changement d'appellation

- Changement du numéro de parcours 15 Saint-Rédempteur pour le 75.

Parcours 50 : Suppression

- Permettre au parcours 43 d'effectuer des montées et descentes aux arrêts sur Quatre-Bourgeois anciennement desservit par le parcours 50.

Parcours 28 : Modification de parcours

- Sur la rue Saint-Édouard, rejoindre le boulevard de la Rive-Sud. Ne plus circuler donc sur les rues Verdun et Durand.

Parcours 27 Express : Changement d'appellation

- Changement du numéro de parcours 27 Express Saint-Jean-Chrysostôme pour le 27.

Parcours 34 Express; 35 Express et les parcours Express-parlements

- Autoriser, s'il y a lieu, les montées et les descentes aux stations des Galeries-Chagnon et aux Stations de la Concorde.

QUE ce Conseil autorise, sur la base des informations contenues dans la fiche de prise de décision (FPD DPD-2013-14), les Directions de la planification et du développement et celle de l'exploitation à procéder à l'exécution des activités pour l'assignation des horaires et la livraison du service de transport collectif ;

QUE les améliorations de service présentées ci-dessus entrent en vigueur à compter du 9 décembre 2013, soit au moment de la nouvelle période d'assignation ;

QUE ces modifications soient communiquées à la population avant le 25 novembre 2013 ;

QUE les prochaines propositions d'améliorations de service seront déposées à l'occasion du Conseil d'administration du 19 décembre 2013 et entreront en vigueur à compter du 17 mars 2014.

Adoptée.-

19.- Adoption d'un calendrier de production et d'assignation des horaires : pour la période du 9 décembre 2013 au 7 décembre 2014

- RÉSOLUTION 2013-142-

CONSIDÉRANT : que la production et l'assignation des horaires pour les affectations de travail aux chauffeurs sont une procédure qui se répète quatre fois par année et qui est régie par des règles consignées dans la convention collective du personnel chauffeur ;

CONSIDÉRANT : la recommandation des Directions de la planification et du développement et de l'exploitation à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par Madame Marjorie Guay

et résolu unanimement;

QUE ce Conseil approuve le calendrier de production et d'assignation des horaires pour la période du 9 décembre 2013 au 7 décembre 2014.

Adoptée.-

20.-Convention-Cadre ATUQ 2013 Amendée – Dossier Pneus radiaux

- RÉSOLUTION 2013-143-

CONSIDÉRANT : que la résolution no. 2012-149 relativement à l'adoption de la convention cadre ATUQ pour divers achats regroupés 2013 .

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier
appuyé par Madame Marjorie Guay

et résolu unanimement;

QUE ce Conseil est favorable à amender le montant inscrit à la Convention-cadre initiale ATUQ pour divers achats regroupés 2013 pour le dossier « Pneus radiaux » pour le fixer à 192 000\$ pour une période de quatre (4) ans ;

QUE ce Conseil autorise pour et au nom de la Société de transport de Lévis, les personnes désignées dans le règlement concernant les signatures d'actes, Monsieur Jean-François Carrier, directeur général et Monsieur Mario Sirois, secrétaire, à signer tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes .

Adoptée.-

21.- Autorisation de procéder à l'embauche de Monsieur Anouar Kalboussi à titre d'agent de planification à la direction de la planification et du développement (poste contractuel à temps plein – Volet projet Système d'aide à l'exploitation –information voyageur (SAEIV))

- RÉSOLUTION 2013-144-

CONSIDÉRANT que la STLévis est en phase d'implantation d'un système d'aide à l'exploitation et d'information voyageur (SAEIV) au coût de 6,8M\$;

CONSIDÉRANT que l'implantation de ce nouvel outil requiert notamment l'expertise d'une ressource en planification;

CONSIDÉRANT la résolution 2013-098 autorisant la Direction de la planification et du développement à procéder au recrutement et à l'embauche d'une ressource spécialisée et dédiée à la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a été effectué entre le 6 juillet et le 26 juillet 2013;

CONSIDÉRANT que parmi l'ensemble des candidatures reçues, une seule correspondait au profil recherché;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur de la planification et du développement à la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par Madame Nathalie Plante
appuyé par Madame Marjorie Guay

et résolu unanimement;

QUE ce Conseil autorise l'embauche de Monsieur Anouar Kalboussi au poste d'agent de planification (projet SAEIV) à la Direction de la planification et du développement sur une base contractuelle pour une période d'un an selon les conditions apparaissant dans la fiche de prise de décision (FPD) DPD-2013-13.

Adoptée.-

22.-Autorisation de procéder à l'embauche de Madame Marion Vincent à titre d'agent de planification à la direction de la planification et du développement (poste contractuel à temps plein – Volet support aux projets de développement)

- RÉSOLUTION 2013-145-

CONSIDÉRANT le départ, le 23 août dernier, de Madame Christina Stumpf, agente de planification à la Direction de la planification et du développement depuis les trois (3) dernières années;

- CONSIDÉRANT** la nécessité de la remplacer par une nouvelle ressource afin de supporter la réalisation des divers projets en cours dans cette Direction;
- CONSIDÉRANT** la résolution 2013-098 autorisant la Direction de la planification et du développement à procéder au recrutement d'une ressource spécialisée et dédiée à la réalisation du projet de Système d'aide à l'exploitation et information voyageur (SAEIV);
- CONSIDÉRANT** qu'un appel de candidatures a été effectué entre le 6 juillet et le 26 juillet 2013 afin de recruter un agent de planification (volet projet SAEIV) et que 22 curriculum vitae ont été reçus;
- CONSIDÉRANT** que parmi ceux-ci, une candidature présente le profil recherché pour assumer les responsabilités d'agent de planification (volet support aux projets de développement);
- CONSIDÉRANT** que de l'avis du Directeur de la planification et du développement il n'y a pas lieu de retourner en appel de candidature pour combler ce poste;
- CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur de la planification et du développement à la Direction générale;
- CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par Madame Nathalie Plante
appuyé par Monsieur Jean-Luc Daigle
et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise l'embauche de Madame Marion Vincent au poste d'agent de planification (Volet support aux projets de développement) à la Direction de la planification et du développement sur une base contractuelle pour une période d'un an selon les conditions apparaissant dans la fiche de prise de décision (FPD) DPD-2013-13 et cela, à même la banque de candidature constituée entre les 6 et 26 juillet 2013.

Adoptée.-

23.-Autorisation de lancer un appel d'offres pour un mandat de services professionnels en ingénierie pour l'élaboration de deux concepts d'aménagement et la réalisation des plans et des devis pour chacun des projets d'aménagement de deux (2) stationnements incitatifs sur les lots 5 098 036 (rue du Ferblantier, secteur Pintendre) et d'une partie du lot 3 578 296 (rue des Riveurs, secteur Lauzon)

(R E T I R É)

RÉSOLUTION 2013-___ -

- ATTENDU QUE** la Société de transport de Lévis (ST Lévis) a convenu d'un prêt à usage d'une durée de 20 ans avec la Ville de Lévis sur les lots 5 098 036 (rue du Ferblantier, secteur Pintendre) et d'une partie du lot 3 578 296 (rue des Riveurs, secteur Lauzon) afin d'y aménager deux (2) stationnements incitatifs;
- ATTENDU QUE** ces ententes s'inscrivent dans le cadre de l'aménagement d'infrastructures opérationnelles requises pour supporter la mise en place du nouveau réseau transport collectif de la Société;
- ATTENDU QUE** l'aménagement de stationnements incitatifs figure à l'intérieur du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2014-2015 de la ST Lévis sous la rubrique « Aménagements de nœuds intermodaux » et a été dûment approuvé par le Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis (résolution 2012-137), par le Conseil de la Ville de Lévis (résolution CV-2012-12-20) et qu'il est inscrit dans le Plan quinquennal d'Immobilisations (PQI 2013-2017) du ministère des Transports du Québec (MTQ) tel que confirmé par le ministre des Transports du Québec (lettre du 6 septembre 2013) ;
- ATTENDU QUE** les coûts relatifs à la réalisation de ce projet d'implantation d'un terminus sont admissibles à une subvention de 75% en vertu du Programme d'Aide gouvernementale au Transport collectif des personnes (PAGTCP) ou de 85% dans le cadre de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL) du Québec;
- ATTENDU** qu'une demande d'aide financière sera déposée au ministère des Transports dans le cadre de l'un ou

l'autre des programmes (PAGTCP ou SOFIL) une fois que le concept préliminaire et les plans d'aménagements seront réalisés ;

ATTENDU la recommandation de la Direction de la planification et du développement à la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par _____
appuyé par _____
et résolu _____;

Que ce Conseil autorise la Direction générale et la Direction de la planification et du développement à procéder à toutes les étapes préalables à l'octroi d'un mandat pour la réalisation des travaux de construction des parc-o-bus Pintendre et Lallemand à savoir, procéder à un appel d'offres publiques ou sur invitation selon les cas de façon à :

1. Octroyer l'ensemble des mandats pour la réalisation des études préalables à la conception des deux stationnements incitatifs (Caractérisation phase l'arpentage, géotechnique, etc.) ;
2. Octroyer un mandat de services professionnels pour la réalisation des concepts, des études d'avant-projet et des plans et devis (incluant la surveillance et l'analyse des matériaux durant la construction) ;
3. Procéder à une demande d'autorisation auprès du Ministère des Affaires Municipales, Régions et Occupation du territoire pour un règlement d'emprunt couvrant la totalité des dépenses;
4. Procéder à une demande auprès du Ministère des Transports du Québec pour le financement de ces deux projets;
5. Autoriser M. Michel Savard, directeur de la planification et du développement, à faire et à signer tous les documents nécessaires à l'analyse du projet par le MDDEFP, si nécessaire;

QUE Messieurs Michel Patry, Président du Conseil d'administration ou Jean-Pierre Bazinet, vice-président dudit Conseil ET Messieurs Jean-François Carrier, directeur général ou Mario Sirois, adjoint au directeur général soient et sont, par la présente résolution, autorisés à signer, pour et au nom de la Société de transport de Lévis, tout document jugé nécessaire à donner entier effet à la présente résolution.

24.-COMPTES PAYABLES -

- RÉSOLUTION 2013-146-

Il est proposé par Madame Marjorie Guay
appuyé par Monsieur Jean-Luc Daigle
et résolu unanimement

QUE les comptes provenant du registre des déboursés préparés par le service de la comptabilité et ci-annexés pour faire partie intégrante de la présente soient acceptés à savoir :

Salaires :	Période #31 à # 34	638 509,89 \$
Chèques no :	# 19580 à # 20577	1 367 807,52 \$
Paiements directs :		45 807,29 \$

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée, **Francine Marcoux, trésorière** certifie par la présente que les crédits sont disponibles à même le budget 2013 de la Société de transport de Lévis pour acquitter le paiement des comptes payables.

Adoptée.-

25.-Points divers

25.a. Conditions de rémunération – personnel cadre et professionnels non syndiqués

RÉSOLUTION 2013-147-

ATTENDU la résolution no 2010-103 par laquelle le conseil d'administration adoptait les nouvelles conditions de rémunération du personnel cadre et des professionnels non syndiqués;

ATTENDU QUE suite à cette résolution, a été appliquée l'échelle de rémunération à laquelle elle faisait référence;

ATTENDU QUE ces conditions de travail ont été appliquées depuis 2010;

ATTENDU QUE des paiements ont été faits en conformité avec ces conditions et que le budget de la Société a été adopté et appliqué en conséquence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier
appuyé par Madame Marjorie Guay
et résolu unanimement;

QUE le conseil d'administration ratifie les listes présentées au conseil d'administration par le directeur général ce 19 septembre 2013 comme constituant une intégration adéquate des conditions de rémunération auxquelles faisait référence la résolution no 2010-103, incluant les conditions de travail du personnel de haute direction identifiées au document daté du 19 septembre 2013, présenté au conseil d'administration le 19 septembre 2013.

Adoptée.-

25.b. Règlement No 113.1 modifiant le Règlement No 113 sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats;

- RÉSOLUTION 2013-148-

L'article 2.5 du Règlement no 113 sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats est modifié afin d'y ajouter, à la fin, l'alinéa suivant :

« Le conseil délègue également au directeur général conformément au Recueil des politiques et directives applicables aux cadres, cadres intermédiaires, gestionnaires de premier niveau et professionnels non-syndiqués, le pouvoir de fixer les salaires du personnel-cadre et des professionnels non syndiqués à l'intérieur des barèmes de rémunération (échelle de traitement) fixés, de temps à autre, par résolution du conseil, à l'exception du salaire du directeur général, du secrétaire-trésorier et du trésorier de la Société. »

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par Monsieur Mario Fortier
et résolu unanimement;

Adoptée.-

25.C.-CONTRAT DE TRAVAIL – DIRECTEUR GÉNÉRAL

- RÉSOLUTION 2013-149-

ATTENDU la résolution portant le numéro 2010-037, nommant « *M. Jean-François Carrier à titre de directeur général de la Société de transport de Lévis pour un mandat d'une durée de 5 ans* »;

ATTENDU les conditions de travail déjà convenues avec ce dernier, notamment par un comité spécifiquement réuni à cette fin;

ATTENDU QU' il y a lieu de ratifier le texte et les conditions de travail du directeur général, afin d'éviter toute ambiguïté à cet égard;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Nathalie Plante
appuyé par Monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement;

QUE le conseil d'administration ratifie, aux conditions qui y sont énoncées et pour la période qui y est prévue, le texte du contrat de travail intervenu entre la Société de transport de Lévis et monsieur Jean-François Carrier, directeur général, tel que le texte a été soumis aux membres du conseil d'administration le 19 septembre 2013;

QUE monsieur Michel Patry, président, soit dûment autorisé à signer ce document, au nom de la Société.

Adoptée.-

25.d. Dépôt d'une Pétition

- RÉSOLUTION 2013-150-

Il est proposé par Madame Marjorie Guay
appuyé par Madame Nathalie Plante
et résolu unanimement;

De prendre acte de l'état de plainte déposée par monsieur Nicolas Blanchet concernant les problèmes sur le 27 Express, les problèmes de communication, de circulation et de la qualité du service sur la Rive-Nord dans le secteur de l'Université Laval et du Cégep Ste-Foy lors de la rentrée scolaire 2013.

Adoptée.-

25.e. Prolongation des contrats de travail de mesdames Estelle Gaudreau au Service du Transport adapté, Alexe Bégin et Marilyn Rouleau au service à la clientèle et de monsieur Luis Cortès à la direction de l'exploitation jusqu'au 31 décembre 2013

- RÉSOLUTION 2013-151-

CONSIDÉRANT: que l'horaire d'ouverture du service à la clientèle s'étend désormais de 7h00 à 19h00 et que celui de la Direction de l'exploitation de 4h30 à 21h00 du lundi au vendredi;

CONSIDÉRANT: que pour couvrir l'ensemble de ces plages horaires durant la période estivale, compte tenu des absences du personnel régulier pour cause de vacances ou de maladie, la ST Lévis a embauché sur une base contractuelle et temporaire à titre de stagiaire ou étudiant quatre (4) personnes;

CONSIDÉRANT: qu'il y a lieu de prolonger les contrats de travail de celles-ci pour les mêmes motifs;

CONSIDÉRANT: que les coûts découlant de ces prolongations seront assumés à même les postes « salaire et avantages sociaux » pour lesquels des sommes avaient été budgétées à cette fin;

CONSIDÉRANT : la recommandation des responsables de ces différents services à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par Madame Nathalie Plante
et résolu unanimement;

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à prolonger les contrats de travail de mesdames Estelle Gaudreau au Service du Transport adapté, Alexe Bégin et Marilyn Rouleau au Service à la clientèle et de monsieur Luis Cortès à la Direction de l'exploitation jusqu'au 31 décembre 2013 aux termes et conditions actuelles.

QUE ce renouvellement prenne effet à compter du 18 août 2013.

Adoptée.-

25.f. Autorisation de procéder au recrutement de sept (7) chauffeurs d'autobus occasionnels réguliers

- RÉSOLUTION 2013-152-

CONSIDÉRANT : les besoins du service de l'exploitation pour notamment offrir le service du nouveau parcours 15 (Pintendre-Traverse de Lévis);

CONSIDÉRANT : les motifs de remplacement (retraites, congés sans solde, congés parentaux, vacances et autres évoqués ou exprimés par le Directeur de l'exploitation à la Direction générale ;

CONSIDÉRANT : la pertinence d'avoir une banque de chauffeurs(es) d'autobus aptes à pallier aux imprévus et aux besoins du réseau de la Société de transport de Lévis ;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier
appuyé par Monsieur Jean-Luc Daigle

et résolu unanimement;

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder au recrutement de sept (7) chauffeurs(es) d'autobus occasionnel(les) pour combler les besoins en personnel au service de l'exploitation.

Adoptée.-

26.-Période de questions

Aucune question n'a été soulevée

27.- Levée de l'assemblée

- RÉSOLUTION 2013-153-

Il est proposé par Madame Marjorie Guay
appuyé par Madame Nathalie Plante
et résolu unanimement;

QUE l'assemblée soit levée.

Le Président, Michel Patry

Le secrétaire, Mario Sirois